

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Dettwiller

Renseignements pratiques pour les familles

Réseau Animation Jeunes Pays de Saverne

Été 2025

Modalités d'inscription

L'inscription se fait à la semaine.

Notre ALSH est un projet dont la dynamique est pensée pour des journées pleines et une semaine entière, car ces aspects permettent la construction d'un collectif et un apprentissage du vivre ensemble.

Pour les aspects généraux, se rapporter au document « Contrat d'Inscription »

Effectif et âge des enfants accueillis

Vingt enfants chaque semaine, âgés de 8 à 14 ans.

Dates

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Dates	du 7 au 11 juillet	du 15 au 18 juillet	du 21 au 25 juillet	du 28 juillet au 1er août

Thème et projet

Chaque semaine explorera le thème des **Histoires à raconter** à travers des activités variées : arts plastiques, théâtre, photo, écriture, sorties, défis sportifs, rencontres et moments en plein air.

Les enfants sont au cœur du projet : pédagogie de choix, autonomie, créativité et vivre ensemble rythmeront leur semaine.

Chaque semaine aura son thème, sa dominante spécifique. Néanmoins un équilibre sera recherché chaque semaine entre activités sportives, jeux de plein air, activités artistiques, activités manuelles, sorties, temps calmes, temps « libre » etc.

Une « **veillée** » avec repas et temps d'animation sera probablement proposée chaque semaine pour les enfants qui le souhaitent, jusqu'à 21h30. La communication sera faite par la directrice de l'ALSH chaque semaine.

L'équipe

Sous la houlette de Camille, directrice de l'ALSH cette année, vous croiserez selon les semaines les animateurs/animatrices Anna, Léana, Nicolas, Maxime, Eline, Christophe, Paula, Benjamin, Nathan...

Lieu, acheminement

L'ALSH aura lieu au **Foyer Saint-Jacques 29 rue des Vosges à Dettwiller**.

Merci d'y déposer votre enfant en l'accompagnant jusqu'au point d'accueil qui sera indiqué.

Les enfants autorisés peuvent venir seuls, ils se rendent également au point d'accueil en arrivant le matin.

Le RAJ n'organise pas de ramassage ou convoyage des participants pour l'ALSH.

A noter : Dettwiller dispose d'une gare, dans le prolongement de celles de Saverne et Steinbourg.

Horaires

- **Accueil échelonné des enfants de 8h30 à 9h30 le matin**
- **Départ échelonné des enfants de 16h30 à 18h00 en fin de journée**
- **Des horaires spécifiques (non échelonnés) pourront être annoncés pour les jours de sortie**

Au moment de l'accueil et des départs échelonnés, des activités libres resteront proposées et encadrées. Merci aux parents de respecter les horaires et de ne venir ni après 9h30 ni avant 16h30, pour que chaque enfant profite pleinement des activités et de la dynamique du groupe !



Repas

Les repas seront livrés par le traiteur « La Cuisine du Pays de Bitche », et les goûters seront concoctés par l'équipe du RAJ.

Merci de remplir consciencieusement la Fiche Sanitaire de Liaison pour indiquer les éventuelles particularités alimentaires.

Une attestation médicale est demandée pour attester des allergies alimentaires.

Tarifs hebdomadaires et acompte

Tarif Hebdomadaire	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7
<i>Quotients familiaux</i>	0-500	501-700	701-900	901-1250	1251-1500	1501-1800	1801 et +
MONTANT	60,00 €	70,00 €	80,00 €	90,00 €	100,00 €	110,00 €	120,00 €

Pour toute inscription, le dépôt ou l'envoi au RAJ d'un chèque de 60,00 € d'acompte est obligatoire.

Inscription, paiement

- Être à jour de son adhésion 2024-2025 obligatoire. Pour toute une famille, l'adhésion (unique) est de 10 €. Pour un enfant seul, l'adhésion est de 6 €
- L'inscription doit se faire à partir du portail famille <https://raj.leportailfamille.fr/>
- Aucune inscription n'est prise par téléphone
- L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet et que le chèque d'acompte sera réceptionné au RAJ (pas de virement pour les acomptes)
- Le règlement du solde s'effectue au plus tard une semaine avant le début du mois de l'activité **soit le 24 juin 2025** (le règlement du solde peut être déposé par chèque au siège de l'association, dans la boîte aux lettres ou réalisé par virement bancaire).
- Nous acceptons les chèques bancaires et les chèques ANCV. Nous n'acceptons pas les espèces.
- Le quotient familial est à justifier par une attestation de votre CAF, sans quoi le tarif maximum sera appliqué.

Désistement

- Une annulation peut se faire sans frais jusqu'à 15 jours avant le mois de début de l'activité (soit jusqu'au 16 juin)
- Une annulation à moins de 2 semaines avant le début du mois de l'activité (soit à partir du 17 juin) entraîne le paiement de l'acompte.
- Une annulation à moins d'1 semaine avant le début du mois de l'activité (soit à partir du 24 juin) entraîne le paiement du solde.
- Sur présentation d'un certificat médical, toute activité ou séjour annulé ou écourté pour raisons médicales donnera lieu à un remboursement de la période d'absence.

Certaines de vos questions restent sans réponse ? Merci de vous rapporter au document « Contrat d'Inscription », aux informations disponibles sur votre compte Belami, ou sur notre site Internet : <https://reseau-animation-jeunes.fr/>

Au besoin, contacter le RAJ au 03 88 71 86 23.

